



## Séjour de randonnées pédestres à SERRE-CHEVALIER (Htes Alpes) 8 jours / 7 nuits du samedi 21 juin au samedi 28 juin 2025

Une semaine de séjour au « **Club les Alpes d'Azur** » géré par Vacances Bleues, situé à Chantemerle, entre le col du Lautaret et Briançon, avec randonnées pédestres à la journée.



Descente vers Romanche à partir du vallon d'Arsine

### Informations générales

**Le transport :** en car au départ de Strasbourg. Le lieu d'embarquement sera précisé ultérieurement. Arrêt possible à la gare d'Erstein.

**Le séjour :** séjour en pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour, ce dernier sous forme de panier repas. Vin inclus aux repas pris au centre, café après le déjeuner. En randonnée, panier repas le midi. Déjeuner libre sur les parcours « aller » et « retour ».

**L'hébergement :** en chambres doubles (lits faits à l'arrivée). Quelques chambres individuelles disponibles. Le linge de toilette est fourni. Le complexe comporte une piscine avec un jacuzzi, un sauna et un hammam.

### Les activités :

- **Les 5 jours de randonnées** seront encadrés par des guides de moyenne montagne.
- Une journée sera consacrée à **la visite guidée** du village de Monêtier les Bains et de ses trésors ; il y aura **une après-midi libre** à Briançon durant le Festival Médiéval.

Trois itinéraires de randonnées, aux dénivelés, durées et difficultés techniques variables, seront proposés chaque jour. Le car, qui restera sur place, assurera chaque jour l'accès au point de départ des randonnées ainsi que le retour au centre.

Chaque jour, des animations sont proposées en soirée.



La salle à manger



Le bar



Une partie du bâtiment et du parc

**Tarif du séjour : 935 €/personne, en chambre double, sur la base de 40 participants**

Supplément chambre individuelle : **144 €**

Ce tarif sera ajusté en fonction du nombre d'inscrits

**Ce prix inclut** les prestations énoncées ci-dessus, à savoir l'hébergement en chambre double, le transport aller-retour, les transferts pour les randonnées et les visites, la rémunération des guides, la pension complète comme décrite précédemment, la taxe de séjour, les pourboires, le pot de fin de séjour, l'assurance annulation obligatoire.

**Il ne comprend pas** les dépenses personnelles, le supplément chambre individuelle, le déjeuner lors du voyage aller, l'adhésion (*obligatoire*) à SLS-67.

**Nombre de participants** Mini : 36 - Maxi : 43

### Modalités d'inscription et de paiement

- **IMPÉRATIVEMENT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024** en utilisant la fiche d'inscription insérée en fin de bulletin et en y joignant le règlement d'un acompte de 350 € par personne (*par chèque à l'ordre de SLS-67 ou par virement bancaire – voir le RIB sur la fiche d'inscription*).
- Les inscriptions seront closes dès que le quota des réservations sera atteint. Dans ce cas une liste d'attente sera constituée. Le chèque sera encaissé après la clôture des inscriptions.
- Le solde sera à régler avant le 1<sup>er</sup> mai 2025
- Ce séjour est organisé par René Bruckner sous l'égide de la Fédération du Club Vosgien via SLS-67. Il concerne prioritairement les membres de SLS-67 et du Club Santé sénior MGEN 67 à jour de leurs cotisations ; il est néanmoins ouvert, dans la mesure des places disponibles, à des non membres.
- Des informations complémentaires seront communiquées par courriel le moment venu

Informations sur l'hébergement et le « Club Les Alpes d'Azur » sur le site

<https://www.vacancesbleues.fr/fr/vacances-en-france/alpes/serre-chevalier-club-les-alpes-d-azur/ete>

**Les inscriptions, chèques et demandes de renseignements sont à adresser à**

**René BRUCKNER** 2 rue des Francs Kleinfrankenheim 67370 SCHNERSHEIM

Tél : 03 88 69 77 79 ou 06 60 61 44 61 Courriel : [rene.bruckner@wanadoo.fr](mailto:rene.bruckner@wanadoo.fr)

Le séjour 2024 fut une expérience fort appréciée par les 47 participants, baladeurs et randonneurs confondus, qui seront à même de vous fournir également de plus amples renseignements.

**Mesures sanitaires** : Si nécessaire, les mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment du départ de ce séjour seront communiquées en temps utile et mises en œuvre.

